

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-33/SG/FP constatant la reprise de ses fonctions par un ingénieur des Travaux publics de l'Etat.

n° 70-33/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 janvier 1970

Numéro JO
n° 2 du 24/01/1970

Date du numéro
24 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 8 décembre 1969, date de son retour dans le Territoire; la reprise de ses fonctions antérieures de chef de bureau d'études à la Direction des Travaux publics (Ministère des Travaux publics et du Port), par M. Michel Rouvier, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, 4° échelon.